



## CONTACTS ET INFORMATIONS

### CONTACTS INTERNES

RÉFÉRENTE PRINCIPALE	RÉFÉRENTE SUPPLÉANTE	EMAIL GÉNÉRAL
<b>Vérona Pellizzon</b> Tél : 06 85 53 88 05	<b>Stéphanie Lebreton</b> Tél : 06 17 66 83 39	<a href="mailto:signalement@jazzoparc.com">signalement@jazzoparc.com</a>

### CONTACTS EXTERNES

NUMÉROS D'URGENCE	LIGNES D'ÉCOUTE ET D'AIDE	ASSOCIATION LOCALE
<b>17</b> Police/Gendarmerie	<b>3919</b> Violences Femmes Info (gratuit, anonyme, 24h/24, 7j/7)	<b>CIDFF du Gard</b> Association d'aide aux victimes spécialisée dans l'accueil et l'accompagnement des victimes de violences sexistes et sexuelles)
<b>15</b> SAMU	<b>116 006</b> Numéro d'aide aux victimes (gratuit, 7j/7 de 9h à 19h)	<b>04 66 38 10 70</b> <a href="mailto:accueil@cidff30.fr">accueil@cidff30.fr</a>
<b>114</b> Numéro d'urgence pour personnes sourdes et malentendantes (SMS)	<b>0 800 05 95 95</b> Viols Femmes Informations (gratuit, lundi-vendredi 10h-19h)	

### RECONNAÎTRE DES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Les violences sexistes et sexuelles sont interdites par la loi. Nul ne doit subir d'agissement sexiste, de harcèlement sexuel, d'agression sexuelle ou de viol dans le cadre de ses activités professionnelles.

#### AGGRESSION SEXUELLE

**Tout propos, comportement ou acte visant à inférioriser, exclure ou discriminer une personne en raison de son genre**

Exemples : blagues et remarques sexistes ("la technique c'est pas pour les nanas", "pas mal pour une fille !"), surnoms infantilisants ou dégradants tels que "mon.ma chéri.e", "mon.ma petit.e"...

#### AGGRESSION SEXUELLE

**Tout contact sexuel commis sans consentement avec violence, contrainte, menace ou surprise.**

Exemples : baisers forcés, attouchement sur les seins ou les fesses, caresse imposée sur le sexe ou à l'intérieur des cuisses.

#### HARCÈLEMENT SEXUEL

**Tout propos, gestes ou comportement à connotation sexuelle ou sexiste, à caractère dégradant ou humiliant, ou créant une situation intimidante, hostile ou offensante.**

Exemples : remarques sur le physique, questions intrusives sur la vie privée, blagues à caractère sexuel, messages ou images à caractère sexuel non sollicités, gestes déplacés, propositions insistantes...

#### VIOL

**Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, ou tout acte buccogénital commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur par violence, contrainte, menace ou surprise est un viol.**

### DÉLAIS LÉGAUX IMPORTANTS

- Dépôt de plainte : 6 ans pour agression sexuelle, 20 ans pour viol
- Main courante : aucun délai, peut être faite à tout moment

## INFORMATIONS SUR LES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées sont utilisées pour recueillir les signalements des personnes qui sont victimes ou des témoins d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes et les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Aucune démarche ne sera enclenchée sans l'accord de l'auteur.ice .

Le dispositif d'alerte est mis en œuvre pour répondre aux exigences du décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.

Le traitement est confidentiel, à destination des membres du dispositif de signalement.

Les données transmises ne sont pas conservées au-delà de la durée nécessaire à l'instruction des saisines et aux obligation légales et réglementaires (trois années au maximum).

Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 et au règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD) les personnes concernées disposent de différents droits (accès, rectification, effacement, etc) sur les données. Ces droits peuvent être exercés par mail à l'adresse suivante : [signalement@jazzoparc.com](mailto:signalement@jazzoparc.com)